

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.45 : Modification du règlement intérieur des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP).**

**□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération n°2011.03.08, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, adoptant le règlement intérieur des déchèteries ;

Vu la délibération n°2012.04.15, du Conseil communautaire du 11 avril 2012, modifiant le règlement intérieur des déchèteries ;

Le règlement intérieur des déchèteries fixe les modalités d'usages proposées aux particuliers, professionnels, services techniques des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Ce document présente les types de déchets acceptés, les règles de présentation des déchets, les conditions d'accès, les jours et horaires d'ouverture, l'adresse de la déchèterie.

Il encadre également les droits et obligations du dépositaire et de l'agent d'accueil et les sanctions encourues en cas de non-respect de ce règlement.

Pour proposer un service plus complet aux professionnels, il convient de modifier les conditions d'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy en ne limitant plus leurs apports.

Considérant que la fréquentation des professionnels est bien inférieure à celle des particuliers, il n'est pas nécessaire de séparer leurs horaires d'accès en semaine. Il est souhaitable de fusionner les plages horaires d'ouverture aux professionnels et aux particuliers, en maintenant néanmoins une plage horaire réservée aux particuliers le week-end du fait d'une fréquentation importante.

Considérant l'adhésion de la commune du Chesnay à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le transfert de la déchèterie existante, il convient de l'intégrer dans le règlement intérieur (horaires d'ouverture, condition d'accès, déchets acceptés et interdits).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les modifications apportées dans le dernier règlement des déchèteries du 11 avril 2012, applicable à l'ensemble du réseau des déchèteries ;*
- 2) autorise le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services